



Arc-en-Barrois

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 25 février 2014

Le Conseil Municipal convoqué le 18 février 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 25 février 2014 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

Ordre du Jour:

- Budget Principal, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget Lotissement Saint Jacques :
 - Adoption des Comptes de Gestion 2013,
 - Adoptions des Comptes Administratifs 2013,
- Autorisation de paiement des factures d'investissement hors RAR,
- Station d'Épuration : validation du projet et des demandes de subventions,
- Renouvellement du bail de chasse de la « Petite Forêt »,
- ONF : Proposition de programme de travaux 2014,
- Bail du cabinet dentaire,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Messieurs Matthieu THOUVENIN et Yves CHAUMET, excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013.

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

oo

Le Maire précise qu'il n'a pas encore reçu les comptes de gestion de la Trésorerie et qu'en conséquence, le Conseil Municipal n'est pas en mesure de délibérer sur le premier point de l'ordre du jour. Une prochaine séance est prévue à cet effet le mardi 18 mars 2014. Par contre, un bilan d'exploitation de la médiathèque sera présenté par Madame Hélène ANGELOT. Ces modifications d'ordre du jour sont acceptées par les conseillers.

Le Maire présente au Conseil Municipal, Madame Catherine PELLE, qui assiste à la séance en qualité de stagiaire depuis le 6 janvier 2014 dans le cadre de sa formation de secrétaire de mairie. Son stage prendra fin le 16 avril 2014.

Bilan de la Médiathèque

Le Maire fait distribuer à chaque conseiller un bilan statistique du fonctionnement de la médiathèque. Pour les six premiers mois d'exploitation et en faisant un prorata, les charges générales sont un peu en dessous du bilan prévisionnel. La médiathèque étant restée communale, les charges de personnel sont aussi inférieures au prévisionnel. Le coût mensuel tout compris s'élève à un peu plus de 3.000 €.

Le maire cède la parole à Hélène ANGELOT qui commente ce bilan :

Les collections :

Le fonds documentaire représente 5.350 documents prêtés pour la quasi-totalité par la bibliothèque départementale :

2485 livres pour adultes, 1830 livres pour enfants, 639 CD, 342 DVD, 29 partitions/livres musicaux et 25 livres CD.

16 livres dont 4 pour enfants ont été acquis pour 196 €. Le coût des périodiques s'élève à 622 € pour 2014 (JHM, VHM, Géo, Femme actuelle, Causette, Ça m'intéresse, Ça m'intéresse histoire, France football, Youpi j'ai compris et J'aime lire.

Des dons ont également été faits regroupant des périodiques, des livres adultes et enfants et des DVD. Les dons de documents dont l'état n'est pas satisfaisant sont recyclés, alors que ceux en bon état intègre le fonds de la médiathèque.

Les prêts :

Ils ont été de 5020 (tous supports confondus) entre octobre et mi-février soit environ 1000 prêts mensuels. C'est un bon chiffre par rapport à d'autres médiathèques du même ordre qu'Arc en Barrois.

Quatre classes soit 77 élèves fréquentent régulièrement la bibliothèque.

Périscolaire : 30 élèves viennent pendant le temps méridien.

Un responsable de l'accueil de jour vient chercher des documents (15 DVD et 5 CD pour l'instant).

Le Top 3 des documents les plus empruntés :

1 Connaissance de la chasse (revue) : 13 fois

2 La vraie vie des profs (DVD) 12 fois

3 Où es-tu Garfield (BD enfant) 12 fois.

Les usagers :

Il y a 219 inscrits au 19 février 2014 (230 actuellement). A noter que sur les 219 inscrits, 184 sont actifs.

0 – 14 ans : 95 soit 43 %

25 - 59 ans : 65 soit 30 %

60 ans et + : 40 soit 18 %

Collectivités et professionnels : 10 soit 5 %

15 – 24 ans : 9 soit 4 %.

Les animations futures :

- Des rendez-vous mensuels : projection de film, lecture, expositions, raconte-tapis et kamashibai,
- Spectacle enfant (à prévoir pour 2014),
- Spectacle musical en partenariat avec le Bar le Relais (à prévoir en 2014).

Formations à suivre :

- La bibliothèque face aux nouveaux rythmes scolaires le 17 et 18 mars
- Les ressources numériques en bibliothèque le 17 et 18 avril
- Les jeux vidéos en bibliothèque ; pratiques d'animations le 18 novembre ; Wi, PS4.

Projets :

- Portage à domicile sur rendez-vous exclusivement sur Arc-en-Barrois,
- Sitographie et cours d'informatique
- Fonds ancien mairie
- Exposition sur l'histoire du Relais.

Autorisation de paiement des factures d'Investissement hors RAR

Délibération n° : D201401

Objet de la délibération

Autorisation de paiement
des Factures
d'Investissement

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire donne lecture de plusieurs factures concernant des travaux en cours.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de régler les factures suivantes (sommes TTC) :

Service Assainissement :

Euro-Infra, à l'article 2315/11 pour la somme de 1 640.30 €

Service Eau :

FRANS BONHOMME, à l'article 2315 pour la somme de 1 878.79 €

Groupement ROUSSEY/BOUREAU, à l'article 2315/30 pour la somme de 20 810.14 €

Groupement ROUSSEY/BOUREAU, à l'article 2315/30 pour la somme de 22 403.86 €

Budget Principal :

SARL VALENTI, à l'article 2128 pour la somme de 4 762.08 €

SANUELEC, à l'article 2315/188 pour la somme de 28 998.22 €

SEGILOG, à l'article 2051 pour la somme de 2 370.60 €

COMPUTYPE, à l'article 2183 pour la somme de 1 106.30 €

C.C.INFORMATIQUE, à l'article 2183 pour la somme de 427.68 €

Station d'Épuration : validation du projet et des demandes de subventions

A la suite d'une récente réunion avec la Maîtrise d'Œuvre (SOGETI), il s'avère nécessaire de reprendre la délibération du 28 août 2012 concernant les demandes de subventions, celle-ci étant trop ancienne.

Délibération n° : D201402

Objet de la délibération

Station d'Épuration
demande de Subventions

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire rappelle les délibérations n°201130-201183 et 201255, relatives à la future station d'épuration. Il indique que le montant de l'opération sera de 943 000 € HT soit 1 127 828 € TTC, somme à laquelle il convient d'ajouter les coûts annexes comme l'acquisition foncière, la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique et la mission de sécurité, les essais de garantie. Le Maire précise que la parcelle cadastrée ZD 55, site d'implantation de la future STEP, a été acquise par la Commune pour une surface de 1 600 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De prendre acte du montant final prévisionnel du projet, à savoir : 943 000 € HT soit 1 127 828 € TTC, somme à laquelle il conviendra d'ajouter les coûts annexes comme l'acquisition foncière, la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique et la mission de sécurité, les essais de garantie,
- D'autoriser le Maire à solliciter tous les organismes et collectivités susceptibles de d'attribuer des subventions à la Commune pour ce projet.
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Les subventions s'établiront comme suit :

- 20 % Conseil Général,
- 40 % Agence de l'Eau,
- 20 % Etat (DETR).

Les 20 % à la charge de la Commune pourraient être financés par un prêt 0 % consenti par l'Agence de l'Eau.

Renouvellement du bail de chasse de la « Petite Forêt »

Le Maire précise que ce bail est expiré depuis le 31 mars 2013, qu'il a rencontré Monsieur Jean Philippe RENAUDIN, Président de l'association locataire de cette chasse de 89 hectares, aux fins de renouvellement dudit bail. Ce dernier lui a fait part des difficultés actuellement rencontrées : baisse de chasseurs et d'animaux, et qu'en conséquence, il serait d'accord sur un loyer identique à celui pratiqué pour le bail de chasse du Val Guyot, soit 42 € l'hectare.

Délibération n° : D201403

Objet de la délibération

Bail de chasse
Petite Forêt

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de renouveler le bail de chasse de la partie de forêt communale appelée "La Petite Forêt" et "La Combe Vaux Boingt" d'une superficie de 89 ha. Il précise que l'actuel détenteur du bail, l'association de Chasse de la Petite Forêt représentée par Monsieur Jean-Philippe RENAUDIN son président, souhaite poursuivre la location.

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler ce bail avec la dite association du 1er avril 2014 au 31 mars 2017 pour un montant de 42 € l'hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De signer un bail de chasse avec l'association Le Petite Forêt pour les parcelles dites "La Petite Forêt" et "La Combe Vaux Boingt" d'une superficie de 89 ha, du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017 pour un montant de 42.00 € à l'hectare, soit 3 738.00 € € pour la saison 2014/2015. Le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice du blé fermage.
- D'assujettir le bail à l'obligation de respect du cahier des charges établi par l'ONF et annexé au contrat de bail.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

ONF : Proposition de programme de travaux 2014

Le Maire fait part aux conseillers de la proposition émanant de Monsieur CAMUSET, s'agissant d'un programme élaboré par Monsieur Philippe SOMMELET avant son départ en retraite. Il s'agit de l'entretien des clôtures de la partie n° 2 (Val Guyot) pour un montant de 710 €.

Sur proposition du maire et en raison de l'intervention de Daniel ANDREOTTI, le conseil décide d'ajourner cette décision en vue d'obtenir de plus amples renseignements.

Bail du cabinet dentaire

Le Maire confirme que Madame Alina BAROANA (ex associée de Madame Véronica PATROELA) débutera son activité de dentiste à compter du 1^{er} avril 2014. Toutefois, elle souhaite prendre possession du logement au 15 mars 2014.

Délibération n° : D201404

Objet de la délibération

Cabinet Dentaire
Bail Alina BAROANA

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer avec caution, sous forme d'un bail commercial, l'immeuble communal situé 8 rue Amédée Pierre à Arc en Barrois, composé d'un local commercial occupant la surface du rez-de-chaussée et d'un appartement de type III au premier étage, à Madame Alina BAROANA moyennant un loyer de mensuel de mille euros (1000 €) payable dans les cinq premiers jours de chaque mois.

Cette location est consentie à partir du 1^{er} avril 2014 pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction. Les cuves à fuel seront restituées pleines à l'issue de l'occupation des locaux. Cependant, et compte tenu des délais d'installation de la locataire, le Conseil Municipal consent l'occupation du logement à partir du 15 mars, le loyer pour cette période s'élèvera à deux cent

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

euros (200 €).

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois, aux frais des preneurs et de la Commune

Le Maire rappelle qu'il avait été prévu de changer les fenêtres et d'isoler le grenier. L'isolation va être faite. Quant aux fenêtres, des devis ont été demandés à trois entreprises dont deux ont répondu et pratiquent des tarifs assez similaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Subventions

Délibération n° : D201405

Objet de la délibération

SUBVENTIONS
Ecole Maternelle
Arc Patrimoine Culture
Foyer Rural
Tintamars

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes à :

Ecole Maternelle :	Sortie de fin d'année	374.00 €
	Transports 27/01/2014	23.80 €
	Transports 03/04/2014	23.80 €
Arc Patrimoine Culture :	Subvention 2014	600.00 €
Foyer Rural :	ACM 2013	4 200 €
	Poste A CLEMENT 2013	3 000 €
	Jumelage 2013	190 €
Tintamars	Spectacle 2014	314.30 €

Délibération n° : D201406

Objet de la délibération

SUBVENTIONS
ADMR

A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Daniel MARCHAL ne participe pas au vote.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

ADMR : 300 €

• Adhésions

Délibération n° : D201407

Objet de la délibération

ADHESIONS
2014

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer pour l'année 2014 aux associations ou organismes suivants, et d'en régler les cotisations afférentes :
 - ✓ Certification PEFC
 - ✓ Conseil National des Villes et Villages Fleuris
 - ✓ Association des Maires de Haute-Marne
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

- **Stations vertes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ajourner l'adhésion à cet organisme qui s'élève à 832 € pour permettre d'obtenir de plus amples renseignements sur les avantages apportés par cette structure

- **Chalet de Monsieur COLOMBET**

Le Maire rappelle aux conseillers que Monsieur COLOMBET a refusé de prendre la lettre qui lui a été présentée. Ce courrier lui demandait de libérer les lieux pour le 31 décembre 2013 et l'informait que passé ce délai, il serait fait appel à un huissier pour la suite à donner.

A ce jour, la dette est payée et la tente est retirée mais le chalet est toujours là.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adresser une lettre recommandée avec avis de réception à Monsieur COLOMBET, pour lui demander de libérer les lieux au plus tard le 31 mars 2014 et qu'à défaut, il sera redevable d'une astreinte de 10 € par jour.

INTERVENTIONS DIVERSES

► Michèle RENAUDIN informe le conseil :

- qu'au bas de la route de Langres, la bande blanche du Stop n'existe plus à la suite des travaux intervenus dans la rue A. Gabeur ; de ce fait certains camions ne marquent plus le stop et cela est très dangereux,
 - Il lui est répondu qu'il va y être remédié.
- qu'il y a du fumier stocké à proximité de la source de Montrot,
 - Il lui est répondu que le secrétariat a cherché en vain de joindre la personne incriminée, des courriers vont être envoyés.
- qu'il n'y a plus qu'un frigo qui ne produit quasiment plus de froid.
 - Il lui est répondu que deux frigos vont être achetés prochainement.
- que les arbustes ne sont toujours pas plantés au bord de la route de Chaumont,
- qu'elle a reçu une convocation du Conseil d'Ecole pour le 7 avril 2014, c'est-à-dire après les élections municipales et demande que cette convocation soit transmise à la nouvelle personne.
 - Le Maire a pris note.
- que les plaques de rues ne sont toujours pas posées.
 - Il lui est répondu que lesdites plaques sont reçues mais que les employés municipaux n'ont pas eu le temps matériel de les installer.
- Que la croix de la route de Giey est remise en place et adresse ses remerciements.

► Maryse GERVASONI demande si les trottoirs du lotissement Beauséjour peuvent être balayés.

- Ce travail doit être fait la semaine prochaine.

► Jean Charles WAGNER informe le Conseil que les jeunes fréquentant la maison des associations consomment de l'alcool et demande au Maire de faire cesser cet état de fait.

► Carole RENAUDIN précise que le bar du Relais manque de fréquentation la semaine et demande si une meilleure signalisation peut être faite.

- Il lui est répondu que cela va être étudié et que ce bar va avoir l'appellation Bistrot de Pays début avril.

► Alice MARCHAND informe les conseillers qu'elle a participé à une soirée débat le jeudi 20 février 2014 à Brottes pour l'Evaluation et la Prospective post 2014 du Pays de Chaumont.

Elle expose sommairement ce qu'est le Pays de Chaumont, qui a été créé à la suite de la loi Voynet du 25 juin 1999 et qui comprend deux instances :

- L'association du Pays de Chaumont regroupant les élus du territoire (156 communes du centre de la Haute Marne pour 73.340 habitants),

- Le CDL (Contrat de Développement Local) « Agir en Pays de Chaumont » qui rassemble différents collèges comprenant des personnes physiques et morales volontaires (associatifs, socioprofessionnels, individus) représentatives de la Société Civile. Il comprend également des élus désignés par le Pays.

Le CDL a créé une charte de développement durable du Pays, pour les 10 ans qui viennent de s'écouler avec trois axes de développement :

- construire une dynamique de développement solidaire,
- faire du Pays de Chaumont, une terre d'intégration et d'accueil,
- anticiper et accompagner l'évolution du système productif.

Ces axes sont à revoir pour les dix ans à venir ce qui va donner l'occasion de lancer la négociation de contractualisation financière avec la Région et l'Europe.

Les différentes actions du Pays ont été les suivantes :

- Petites cités de caractère,
- Lundis de l'écocitoyenneté,
- Plan climat,
- PIG Habiter mieux,
- ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce),
- Transport à la demande,
- LEADER,
- Bistrots de Pays,
- Aide au développement culturel, Art en campagne,
- Financement, accompagnement de projets.

Des différents ateliers de cette réunion, il est ressorti les recommandations suivantes :

- Renforcer la démocratie participative,
- Emploi, culture ; PETR, évaluations, formation,
- Santé (prévention),
- Soutien aux projets privés,
- Mobiliser les élus d'avantage, échange entre les élus et les civils,
- Développement économique,
- Communication, améliorer la visibilité,
- Accueil des nouvelles populations,
- Valoriser les atouts,
- Favoriser les rencontres,
- Transversalité entre les échanges ruraux et urbains.

Des cartes du territoire du Pays de Chaumont ont été distribuées dans les différents ateliers sur lesquels chaque atelier devait localiser et identifier les points forts et ceux faibles.

Ci-après les points forts et les points faibles :

Points faibles	Points forts
La population vieillit	Le territoire
Axe de communication Est-Ouest	Axe de communication Nord-Sud
Le manque de confiance	Qualité de l'eau
Départ des jeunes	Diversité du paysage, biodiversité
Formation post-bac	PCC/PNN/Colombey
Tissus industriels en diminution	Maillage des villages
Accès aux soins	Lacs, rivières, eau,
Ferroviaire	Forêts, industries, agriculture performante
Pas de radio	Abattoirs à Chaumont
Manque d'identité	Vie paisible, pas d'embouteillage,
Faibles densités	Autoroutes
Manque d'équipements touristiques, capacité	Commerces à Chaumont

d'accueil	
	Equipements culturels
	Presse écrite

Les défis ressortis sont les suivants :

- Développement touristique, tourisme vert,
- Développement filière bois,
- Redonner confiance,
- Développer artisanat, infrastructures sportives et la communication.

Une note de ce qui vient d'être exposé a été remise au Maire.

► Gérard PETIT donne un compte rendu de sa réunion de la veille avec le Pays de Chaumont en ce qui concerne les « Petites Cités de Caractères ».

Au cours de cette réunion, il a été présenté le bilan et le programme des actions à mener pour Bourmont, Vignory et Chateauvillain.

Il a informé le Pays des démarches en cours en ce qui concerne Arc en Barrois, à savoir que l'Architecte des Bâtiments de France était venu présenter aux conseillers municipaux les tenants et aboutissants d'une AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) et que la poursuite des démarches va reprendre après les élections municipales.

La séance est levée à 23h.

oo

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 18 mars 2014 à 20h30.

oo

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 25 février 2014

Monsieur FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur PETIT	Gérard	1 ^{er} Adjoint	
Monsieur MARCHAL	Daniel	2 ^{ème} Adjoint	
Monsieur ROSSIGNOL	Frédéric	3 ^{ème} Adjoint	
Monsieur ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Monsieur CALCO	Robert	Conseiller	
Monsieur CHAUMET	Yves	Conseiller	
Madame GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Madame MARCHAND	Alice	Conseillère	
Madame RENAUDIN	Carole	Conseillère	
Madame RENAUDIN	Michèle	Conseillère	
Monsieur THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur WAGNER	Jean Charles	Conseiller	

